

INFORMATION AUX PORTEURS

01/06/2021 – Changement de dénomination des parts existantes et Création de nouvelles parts dans le cadre de la mise en place de Plans d'Épargne Retraite (PER) Assurantiels : CPR ES Action Climat, CPR ES Audace, CPR ES Disruption, CPR ES Food For Generations, CPR ES Croissance

Nous vous informons qu'à compter du 1er juin 2021, les règlements des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) listés ci-dessous seront modifiés pour intégrer la création de nouvelles parts dans le cadre de la mise en place de Plans d'Épargne Retraite (PER) Assurantiels.

1/ Changement de dénomination des parts existantes

A compter du 1er juin 2021 les parts suivantes auront pour dénomination part « F ».

Parts Existantes	Code AMF	Modification: Nouvelle Dénomination
CPR ES Action Climat	990000122749	CPR ES Action Climat - F
CPR ES Audace	990000068429	CPR ES Audace - F
CPR ES Disruption	990000122129	CPR ES Disruption - F
CPR ES Food For Generations	990000122149	CPR ES Food For Generations - F
CPR ES Croissance	990000038249	CPR ES Croissance - F

2/ Création de 3 nouvelles parts dans le cadre de la mise en place de PER Assurantiels

CPR Asset Management a doté ses FCPE de nouvelles parts réservées aux « Assureurs » avec un code ISIN délivré par Euroclear pour permettre notamment à son partenaire Crédit Agricole Assurances de référencer les FCPE (en tant qu'Unité de Compte des contrats d'assurance de PER) et de souscrire ces parts spécifiques en représentation des droits des salariés titulaires de PER Assurantiels.

-La part PER est réservée aux PER commercialisés par le groupe Amundi et/ou ses partenaires

-La part PER CA est réservée aux Assureurs de PER commercialisés essentiellement dans les réseaux du groupe Crédit Agricole

-La part ASSUREUR pourra être souscrite par tout Assureur gestionnaire de PER

Les bénéficiaires d'un PER Assurantiel qui souhaitent souscrire ou racheter des parts du FCPE sont invités à se rapprocher du gestionnaire de PER, pour se renseigner sur les modalités d'exercice de ces ordres, notamment quant à l'heure limite de prise en compte de leur demande.

Les frais de gestion de ces nouvelles parts sont à la charge du fonds.

Vous trouverez ci-dessous la liste des parts créées :

Création parts	ISIN
CPR ES Action Climat - Assureur	FR00140037C9
CPR ES Disruption - Assureur	FR00140037E5
CPR ES Food For Generations - Assureur	FR00140037D7
CPR ES Croissance - Assureur	FR00140037B1
CPR ES Croissance - PER CA	FR0014003794
CPR ES Croissance - PER	FR00140037A3
CPR ES Audace - Assureur	FR0014003778
CPR ES Audace - PER CA	FR0014003786
CPR ES Audace - PER	FR0014003760

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

Les caractéristiques des parts assurantielles des FCPE sont listées dans l'annexe jointe.

Ces changements seront effectifs en date du **1er juin 2021.**

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

ANNEXE

Caractéristiques des parts Assurantiels pour chacun des FCPE :

CPR ES Action Climat :

	CPR ES Action Climat
Dénomination de la part	Assureur
Code ISIN	FR00140037C9
Valeur liquidative d'origine	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCPE	2%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,75% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	0,80% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	N/A
Affectation des sommes distribuables :	
✓ Résultat net	Capitalisation
✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation

CPR ES Disruption :

	CPR ES Disruption
Dénomination de la part	Assureur
Code ISIN	FR00140037E5
Valeur liquidative d'origine	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part

Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCPE	2%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,75% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	1,10% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	N/A
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation

CPR ES Food For Generation :

	CPR ES Food For Generation
Dénomination de la part	Assureur
Code ISIN	FR00140037D7
Valeur liquidative d'origine	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCPE	2%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,75% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	0,95% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	N/A
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation

CPR ES Croissance :

	CPR ES Croissance	CPR ES Croissance	CPR ES Croissance
Dénomination de la part	Assureur	PER CA	PER
Code ISIN	FR00140037B1	FR0014003794	FR00140037A3
Valeur liquidative d'origine	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part	Une fraction de part	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part	Une fraction de part	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCPE	2%	5%	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A	N/A	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,90% TTC maximum de l'actif net	0,65% TTC maximum de l'actif net	0,50% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	0,50% TTC maximum de l'actif net	0,50% TTC maximum de l'actif net	0,50% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A	N/A	N/A
Commission de mouvement	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation	Capitalisation Capitalisation	Capitalisation Capitalisation

CPR ES Audace :

	CPR ES Audace	CPR ES Audace	CPR ES Audace
Dénomination de la part	Assureur	PER CA	PER
Code ISIN	FR0014003778	FR0014003786	FR0014003760
Valeur liquidative d'origine	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là	Au jour de la première souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part	Une fraction de part	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part	Une fraction de part	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCPE	2%	5%	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A	N/A	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,50% TTC maximum de l'actif net	0,25% TTC maximum de l'actif net	0,10% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	1,35% TTC maximum de l'actif net	1,35% TTC maximum de l'actif net	1,35% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A	N/A	N/A
Commission de mouvement	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations	10 € par transaction sur les achats/ventes d'OPC 10 à 50 € par transaction sur les autres types d'opérations
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation	Capitalisation Capitalisation	Capitalisation Capitalisation